



**ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES TRIFYL  
FICHE TARIFAIRE DES DEPOTS POUR LES PROFESSIONNELS 2023**

En application de l'article 5. B) du Règlement intérieur des déchèteries, et suite à la délibération du Comité Syndical de TRIFYL en date du 14 novembre 2022, les tarifs d'accès pour les professionnels pour l'année 2023 sont fixés comme suit :

**1. DROIT D'ACCES**

Pour l'exercice 2023, le montant du droit d'accès s'élève à **44,00 € HT**, non proratisable. Ce droit est acquittable dès réception de la première facture, et valable jusqu'au 31/12/2023.

**2. TARIFS**

Dépôts gratuits	Métaux, batteries, Verre, DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique) DEA (Déchets d'Éléments et d'Ameublement) Usagées (huiles végétales)	Piles Cartons (triés), Bois non traité, Lampes usagées, Huiles Alimentaires
-----------------	---	---

	Inertes	21 € HT /Tonne
	Déchets Végétaux	70,00 € HT /Tonne
	Bois traité	128,00 € HT /Tonne
	Tout-venant ou DIB : (Taxe Communale 1,50€ HT/Tonne comprise) + TGAP	190 € HT /Tonne + TGAP s/ tarif 2023 <i>(tarif en vigueur au 01/01/2023=51,00€/Tonne)*</i>
	Peintures, solvants, acides, bases Phytoprotecteurs, DDS en mélange	1300,00 € HT /Tonne (soit 1,30 € HT/Kg)
	Huile moteur	104,00 € HT/Tonne
	Déchets de plâtre	150,00 € HT/Tonne
	Pesée (l'unité)	9,20 € HT

(\*) La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est régie par les articles 266 sexies et suivants du Code des douanes. La Taxe Communale (TC) ou taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers est régie par les articles L2333-92 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.